



Revue de presse hebdomadaire n°11

Semaine : du 19 au 23 mai 2008

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption de Transparency Maroc**

19/05/08

Code de bonne gouvernance : le plus dur reste à faire

Le code des bonnes pratiques de gouvernance en entreprise, piloté par la CGEM, peine à s'imposer faute d'un climat ad hoc. Il faut tout un travail d'explication et de sensibilisation. Or, la plupart des PME-PMI, seraient réfractaires aux règles de sécurité et de transparence. Toutefois, même pour les grandes entreprises, il est encore difficile de réaliser un changement radical.

L'Economiste

Des magistrats s'indignent des accusations de Chabat

Le corps judiciaire a mal apprécié les déclarations du maire Chabat lors d'une conférence de presse organisée samedi dernier où il a accusé certains magistrats de la cour régionale des comptes de comploter contre la ville en dénonçant le "terrorisme " qui sévit dans l'institution. Ces déclarations ont été considérées comme un outrage aux magistrats qui réagiront les jours à venir.

Al Massae

L'immobilier conditionné par l'argent sal et le noir

La flambée des prix de l'immobilier s'est traduite par la stagnation du marché ces derniers mois. Trois obstacles entravent le développement de ce dernier : le noir, le blanchiment d'argent et la hausse du coût fiscal. L'Etat s'étant vu incapable de combattre la pratique du noir dont l'éradication appelle la lutte contre la culture de la corruption au Maroc.

Al Massae

Une commission enquête sur l'affectation de 50 milliards à la SONADAC

Une commission relevant de la cour des comptes a sommé les dirigeants de la SONADAC (Société Nationale d'Aménagement Communal) à produire les justificatifs de dépenses de 50 milliards de centimes alloués par le fond Hassan II pour le développement économique et social. Des voies se sont élevées contre la limitation de l'enquête à la subvention du fond Hassan II ignorant les abus des cadres et hauts responsables de la Société.

Assabah

Des tentatives vaines de la passation d'un marché par le président du conseil municipal de Taliouine au profit de la banque populaire

Le président du conseil de Taliouine à Taroudant a inscrit, pour la troisième fois consécutive, à l'ordre du jour de la session extraordinaire du conseil un projet de cession d'un local municipal au profit de la banque populaire. Un projet que la majorité avait rejeté lors des sessions précédentes pour violation des procédures légales.

Alittihad Alichtiraki

Casablanca, la capitale du détournement de l'argent public par excellence

A Casablanca, des milliards peuvent être investis dans des projets hasardeux qu'on abandonnera ou transformera en d'autres projets à financer de nouveau. De Slimani à Sajid, plusieurs projets mal conçus ont été délaissés en cour de construction, les complexes culturels de la ville en témoignent. D'autres marchés, dictés plus par des intérêts particuliers ont été exécutés dans des conditions catastrophiques avant d'être insérés dans d'autres projets.

Alittihad Alichtiraki

20/05/08

Un indicateur de la réouverture de l'affaire Bin Alouidane : des ordres d'arrêter les opérations de vente des biens des prévenus

De fermes instructions ont été adressées à l'ensemble des notaires, filiales des conservations foncières et bureaux d'enregistrement pour la suspension de la vente des biens immobiliers des prévenus. Une mesure qui annoncerait un nouveau tournant dans cette affaire où le parquet avait interjeté appel.

Asdae

Gouvernance locale

La question de la gouvernance territoriale revient avec insistance depuis quelques semaines en raison des évènements dramatiques de Casablanca et du bilan de l'INDH. L'action des décideurs locaux autorise quelques doutes en terme d'évaluation. Les critiques se multiplient : doublons entre les échelons territoriaux ; des objectifs de développement mal cernés ; les prérogatives des acteurs mal verrouillés ; inefficience de la gestion des ressources... la gouvernance locale a incontestablement besoin d'une nouvelle réforme : celle de son efficacité.

L'Economiste

A l'attention des cours régionales des comptes : pourquoi Fès et non pas les autres villes ?

La convocation de Chabat pour audition devant la cour régionale des comptes suscite des interrogations quant à la restriction de la poursuite judiciaire au niveau de la seule ville de Fès ce qui ne certifie pas forcément la discipline budgétaire et financière des autres villes et jette ainsi la suspicion sur le travail des autres cours régionales.

Asdae

Lettre pour l'histoire : l'affaire devant la cour d'appel de Rabat

La lettre pour l'histoire ne finit pas de faire des remous. Les auteurs continuent de payer au prix fort leur dénonciation de la corruption dans la justice. L'affaire a été soumise à la cour d'appel de Rabat et le procès est pour le 29 mai prochain. Les auteurs sont poursuivis pour atteinte à l'honneur de la profession et pour outrage à la défense et à la justice.

Le soir

Un accusé de viol sur mineur tente de soudoyer l'association « Touche pas à mon enfant »

Une personne accusée de viol sur mineur a envoyé à l'association « touche pas à mon enfant » un chèque d'une valeur de 3250 DH. Une action que l'association a dénoncée en réitérant sa détermination à soutenir la victime et à poursuivre le coupable discrédité par cette tentative de corruption.

Assabahia

Des rumeurs sur des négociations pour le trucage d'un match à Elgara

Le président du club TLM du football évoluant en 2^{ème} division amateur, a accusé le secrétaire général de la renaissance d'Elgara de l'avoir approché pour manipuler le résultat du match disputé le week-end dernier dans une ambiance dégénérée

Assabahia

21/05/08

Marchés publics : Mesures d'accompagnement et le renforcement des contrôles

Les participants à une rencontre organisée par Transparency Maroc avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert mardi à Casablanca sous le thème "Transparence et intégrité dans le système des marchés publics", ont plaidé pour la mise en place de mesures d'accompagnement et le renforcement des contrôles en matière de passation des marchés publics. Les participants ont estimé que la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement, le renforcement du contrôle et son articulation avec un système de sanctions administratives ou judiciaires sont de nature à favoriser l'effectivité des textes.

Le matin

L'engagement de la procédure de révocation contre Asmae Chaâbi présidente de la municipalité d'Essaouira

Le ministre de l'intérieur a adressé trois correspondances à la présidente du conseil municipal d'Essaouira ainsi qu'à deux de ses vice-présidents en vue d'appliquer l'article 33 de la charte communale relatif à la destitution du président et de son bureau s'ils ne se prononcent pas dans un délai de 13 jours sur les irrégularités relevées par le rapport de la commission dépêchée par l'inspection générale de l'administration territoriale ayant enquêté sur la gestion urbanistique de la ville. Les griefs portent principalement sur la mauvaise gestion des archives, l'absence des dossiers relatifs aux grands projets ou de certaines de leurs pièces ; l'octroi des autorisations de construction sans aviser la commission des routes ou en dépit de son avis défavorable.

Assabahia

La famille Abouali de nouveau devant la justice

L'épouse du magistrat impliqué dans l'affaire Abouali a déposé devant le tribunal une plainte contre la famille Abouali en les accusant de duperie, d'exploitation et de chantage. Le frère de Rkia a été auditionné par le juge d'instruction et a renié les faits reprochés à un moment où sa famille s'apprête à déposer également une plainte contre le magistrat et sa femme.

Al Massae

Café et pot de vin

Le lexique de la corruption évolue en parallèle avec l'ancrage de la corruption dans la société. Ainsi, l'on parle de kahwa (café), Tadvira, lourak, d'hen, lah'dia... autant de vocables qui, au-delà de la sémantique, renvoient à une même pratique malsaine.

Aladala watanmia

Le Premier Ministre défère en justice le dossier de la mutuelle générale des fonctionnaires

Le premier ministre aurait ordonné le renvoi de l'affaire de la mutuelle générale des fonctionnaires devant la justice suite au décèlement d'une série d'irrégularités en matière de discipline budgétaire et financière. Certaines violations concernent le fonctionnement de l'association marocaine d'aide... D'autres infractions sont liées à l'acquisition de biens immobiliers sans l'approbation des ministères de tutelle et la dilapidation de sommes importantes dans le lotissement de ces terrains ; la violation des conditions de passation des marchés publics ; le recrutement excessif des stagiaires... autant d'accusations que le président du conseil d'administration de la mutuelle renie en bloc.

Al Massae

Détournement de 400 tonnes de métaux et des irrégularités dans l'octroi des autorisations

Des rumeurs courent sur le cambriolage d'environ 400 tonnes de métaux à Errachidia en dépit des plaintes répétées des titulaires des autorisations et sans que la commission conjointe entre le caïdat de Taouess, le service des mines et la société Kaditaf ne prenne des mesures à l'encontre du prévenu. La complicité de certaines autorités n'est pas exclue dans cette affaire où l'octroi des autorisations est entaché d'un nombre d'irrégularités.

Attajdid

Logistique au Maroc : de nombreuses irrégularités pour mauvaise gouvernance

Dans deux rapports du fond monétaire international, des sonnettes d'alarme ont été tirées sur le grand retard enregistré dans la logistique au Maroc. Un retard dû à un ensemble d'obstacles induits par la mauvaise gouvernance : absence d'infrastructure, prédominance du secteur informel, inexistence d'une culture de logistique ; inaccessibilité au foncier ; obstacles fiscaux et légaux ; hausse des coûts... des irrégularités qui appellent l'élaboration d'un plan d'urgence en collaboration avec l'ensemble des intervenants et le ministère de tutelle.

Rissalat Aloumma

Parmi les irrégularités des sociétés privés de transport urbain : évasion fiscale, conspiration et surexploitation du personnel

L'instance nationale de protection de l'argent public a affirmé que la trésorerie perd des millions de dirhams à cause de l'évasion fiscale d'un nombre de sociétés privés de transport urbain en connivence avec les autorités de tutelle qui n'engagent pas de poursuite en respect du cahier de charges. Les accusations portent également sur l'absence de déclaration annuelle des bénéficiaires, manipulation de ces derniers, l'organisation de faillite frauduleuse, la non déclaration des employés à la CNSS...L'instance a revendiqué l'ouverture d'une enquête urgente et transparente avec l'ensemble des sociétés en violation de la loi.

Bayane Alyawm

22/05/08

Azzedine Akesbi ; nous proposons un observatoire des marchés publics

Lors d'un débat organisé par TM sur la transparence dans les marchés publics, plusieurs remarques ont été émises dont les déséquilibres de terrain. Les illustrations en sont nombreuses, notamment le marché de la carte biométrique, le marché concernant le TGV, les projets de l'INDH. C'est ainsi, que TM a proposé la création d'un observatoire des marchés publics où les audits seront publiés pour en tirer des renseignements.

Le soir

Les élections de septembre 2007 : dix leçons à méditer

Driss Ksikes revient sur les élections législatives de 2007 avec une lecture attentive des résultats qui ont secoué la scène politique marocaine. Principal constat, comme le fait remarquer le N°1 de Transparency News, la corruption est particulièrement omniprésente et les poursuites judiciaires engagées en témoignent. Trois leçons peuvent en être tirées : la corruption n'est plus un tabou, sa dénonciation se fait de plus en plus. Cependant, l'ascension du taux de participation vers la fin de la journée du vote suscite tant d'interrogations.

Al Jarida

Gouvernance : comment améliorer la gestion locale ?

Les intervenants de la conférence inaugurale de la deuxième édition des jeudis de la gouvernance ont mis l'accent sur le besoin de diagnostiquer les besoins des habitants, pour pouvoir y répondre. Une stratégie collective qui suppose aussi un changement des mentalités mais surtout une nouvelle répartition des missions entre le conseil de la ville et la tutelle. La question centrale, qui doit décider de quoi, demeure posée.

Finances News

La trésorerie a perdu 30 milliards de DH à cause du noir

La trésorerie aurait perdu entre 12 et 30 milliards de DH suite aux manipulations dont pâtissent les transactions immobilières par le biais du noir, les dessous de tables non déclarés par les promoteurs immobiliers. Ce chiffre colossal ne concerne pourtant que le logement économique. L'Etat perd ainsi au niveau des droits d'enregistrement, de la TVA récupérée par le promoteur (2 à 3 millions de centimes pour tout appartement vendu) et de l'impôt sur les profits réalisés et non déclarés.

Alousboue Assahafi

Des personnalités influentes se partagent un excellent terrain en route de Zaër

Des rumeurs courent sur un scandale foncier du temps du ministre Oualaalou où un terrain de plus de 10 ha appartenant à une société immobilière en liquidation judiciaire a été cédé aux Domaines pour 800 millions de centimes alors qu'un candidat avait proposé 11 millions de DH. Toutefois, par un miracle, le terrain est devenu la propriété d'une association d'ingénieurs pour être partagé entre les grands de Rabat notamment le maire. Une affaire qui n'est pas sans rappeler celle du fils de Bouzoubaâ et la problématique de la passation des marchés publics toute entière.

Alousboue Assahafi

Le 26^{ème} congrès des avocats confirme la prolifération de la corruption dans le corps judiciaire et revendique la suppression des cours militaires et des tribunaux d'arrondissement

Le 26^{ème} congrès de l'association des barreaux a réaffirmé que la mise en place d'un Etat de droit est tributaire d'une réforme constitutionnelle traduisant la volonté du peuple ; garantissant la séparation des pouvoirs ; tranchant avec les violations des droits de l'homme et condamnant les pratiques immorales de corruption. Cependant, la réforme du système judiciaire est une affaire collective où doivent collaborer tous les intervenants.

Alittihad Alichtiraki

Les problèmes de l'assiette foncière au Maroc

Le foncier au Maroc est une problématique très compliquée où se juxtaposent un ensemble de dysfonctionnements structurels menaçant les citoyens à cause du pillage continu des ressources. La mafia du foncier a étendu ses tentacules sur l'ensemble des terrains collectifs, habous, privés, plages... profitant des lacunes légales, des conflits de compétence et de la lenteur des procédures judiciaires. Un pillage que les observateurs, les chercheurs et les victimes dénoncent.

Sawt Achaâb

23/05/08

Aladala Watanmia enquête sur les soubassements de la cession de l'école supérieure d'architecture

Toufik Hjira a cédé en location un bâtiment d'une valeur de 800 millions de DH à une SARL pour la création d'une école privée d'architecture à Casablanca. Une vague de protestation a été dirigée contre ladite cession qui met l'avenir de l'enseignement privé entre les mains d'une société commerciale hypothéquant ainsi la qualité de la formation assurée.

Aladala Watanmia

Des irrégularités entachent la première tranche de la cession de Sodea-sogeta

La privatisation des terres de la sodea-sogeta aurait réussi à peine à 40% alors que l'Etat affirme que le taux de réussite de l'opération a atteint 90%. De plus, le gouvernement n'aurait pas respecté les dispositions du contrat de restructuration de la société. Par ailleurs, plusieurs investisseurs titulaires des marchés ont procédé à la relocation des terrains concédés ; certaines terres ont été, même, exploitées dans des secteurs autres qu'agricoles. A cela s'ajoute, aussi, les licenciements massifs des ouvriers.

Attajid

Les auteurs de la lettre à l'histoire reviennent sur leurs revendications

Le président de l'association des barreaux du Maroc, M. Tayeb Sassi, affirme avoir été étonné de voir les auteurs de la lettre à l'histoire revenir sur leurs allégations dénonçant la corruption qui sévit au sein du système judiciaire à Tétouan. Les auteurs ont présenté leurs excuses pour le malentendu involontaire ajoute M. Sassi.

Almichâal

Le contrôle des marchés publics est une priorité urgente

Lors d'un débat organisé par TM sur la transparence dans les marchés publics à Casablanca, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les contrôles et audits tout en mettant en place des mesures d'accompagnement. Par ailleurs, l'on a fait remarquer, que le décret de février 2007 a été conçu dans un cadre consensuel, pour remédier aux lacunes et insuffisances de la réforme de 1998.

Alittihad Alichtiraki

L'impossible réforme du parlement : pots de vins, bakchichs ou honoraires parlementaires !

Le spectre de la corruption hante le parlement. L'achat de voix lors des campagnes électorales est monnaie courante. Les magouilles qui ont entaché le renouvellement du tiers de la Chambre des conseillers en sont une illustration. D'autres pratiques malsaines se sont également incrustées dans les rouages de la coupole parlementaire : favoritisme, clientélisme, abus de pouvoir, pots de vins... les manifestations en sont si nombreuses que la corruption est acceptée comme normale.

Alousbouia

La cour des comptes passe au crible les dossiers de l'université Cadi Ayyad à Marrakech

Une commission d'audit relevant de la cour des comptes a procédé à la vérification de la régularité d'un nombre de dossiers gérés par l'université Cadi Ayyad à un moment où des rumeurs parlent de transactions douteuses. Les irrégularités porteraient ainsi sur une cession ambiguë d'un terrain appartenant au club universitaire ; l'inachèvement de la construction du siège de présidence de l'université... L'audit intervient à un moment où l'université est devenue le théâtre de violences cycliques entre les étudiants.

Aljarida

Le collectif associatif menace de traduire en justice le ministre de l'équipement et du transport

Le tissu associatif menace d'assigner en justice le ministre de l'équipement et du transport s'il procède au renouvellement du contrat liant son département à la société DRABOR accusée du pillage du sable de la plage Mahdia. Les irrégularités commises par cette société ont été décriées par la société civile et sont, même, parvenues devant le parlement alors que M. Ghallab en est un défenseur fervent. Si les rumeurs qui courent sur le renouvellement du contrat de DRABOR sont vérifiées, le ministre de l'équipement aurait agi dans l'illégalité n'ayant pas procédé à un appel d'offre dans le respect des procédures légales.

Assabah

Quelles sont les raisons derrière la traduction en justice de la mutuelle ?

Le président de la mutuelle générale du personnel des administrations publiques a affirmé que la mise du dossier de la MGPAPM entre les mains de la justice mettra terme au tapage médiatique qui entoure cette affaire en soulignant que seule la justice est en droit de se prononcer sur les éventuelles irrégularités dont pâtirait la gestion de la mutuelle. M. Elferraa a, par ailleurs, réaffirmé la transparence de la gestion de la mutuelle.

Alhayat